http://www.afpen.fr/Mission-flash-Precocite-et.html



Mission flash "Précocité et troubles associés"

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 14 mars 2019

Copyright ${\mathbb O}$ AFPEN - Association $Fran\tilde{\mathbf A}\S aise$ des Psychologues de

l'Education Nationale - Tous droits réservés

Mission flash "Précocité et troubles associés"

Rapport du 18 mars 2019 de Mme Rixain, députée.

Précocité et troubles associés ; quelle prise en charge ?

A la suite de l'audition de l'AFPEN par Mme Marie-Pierre Rixain et Mme Frédérique Meunier sur la « Précocité et les troubles associés : quelle prise en charge ? », la communication et la synthèse des travaux, est en téléchargement ci-dessous.

Bonne lecture,

Courriel du 18 mars 2019 de Madame Rixain, députée de l'Essonne, suite à l'audition de l'AFPEN.

Madame, Monsieur,

Le mercredi 21 novembre 2018, la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale m'a désigné, ainsi que Frédérique Meunier, députée de Corrèze (Les Républicains), rapporteures d'une mission flash intitulée « Précocité et troubles associés : quelle prise en charge à l'école ? » pour laquelle vous avez été auditionnés. Après deux mois de travail, et à l'issue de nombreuses auditions ainsi que d'une visite de terrain, nous avons formulé des propositions, autour de six grands axes, visant à améliorer le repérage et la prise en charge des élèves intellectuellement précoces à l'école autour :

- [-] Mieux former les équipes pédagogiques et médicales ;
- [-] Améliorer le suivi des élèves précoces ;
- [-] Généraliser les dispositifs ayant déjà fait leurs preuves ;
- [-] Garantir à tous les référents EIP les mêmes moyens ;
- [-] Généraliser les dispositifs d'intégration des EIP ;
- [-] Faire évoluer la terminologie.

Ces propositions ont été communiquées le 23 janvier 2019 devant la commission des affaires culturelles ; et les conclusions ont été remises au ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer. Vous pouvez consulter l'ensemble des documents issu du travail mené en ligne sur le site web de l'Assemblée nationale :

http://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-affaires-culturelles/secretariat/missions-flash/precocite-et-troubles-associes-quelle-prise-en-charge-a-l-ecole

Le calendrier, volontairement contraint, de cette mission flash nous a permis d'inscrire nos travaux et propositions dans le cadre de l'examen du projet de loi pour une école de la confiance. Celui-ci a été voté en première lecture par l'Assemblée nationale le mardi 19 février 2019, avec plusieurs de nos amendements sur le sujet de la précocité intellectuelle.

L'amendement n°AC202, adopté en commission, prévoit de remplacer le terme de « précocité » par celui de « haut potentiel » dans les textes officiels. En effet, il apparaît que ce terme est mieux adapté pour décrire la situation de ces élèves qui disposent d'un potentiel qui peut, ou non, se réaliser. Par ailleurs, il présente également l'avantage de s'appliquer aux adultes. Une rédaction qui va dans le sens de l'ensemble des parties prenantes rencontrées qui nous ont toutes indiqué préférer ce terme à celui de « précocité » qui perd de son sens face à la réalité.

L'amendement n°269, adopté en séance publique, prévoit que les futurs instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) organisent des formations de sensibilisation aux enjeux de la scolarisation des élèves à

Mission flash "Précocité et troubles associés"

haut potentiel. En effet, la première des priorités pour la prise en charge des élèves à haut potentiel est de mieux former et sensibiliser les équipes pédagogiques à ce sujet. Il est crucial que le haut potentiel puisse être détecté le plus tôt possible afin que les élèves concernés bénéficient d'une prise en charge personnalisée et adaptée à leurs besoins. Ces formations permettront aux supports proposés par l'Éducation nationale d'être plus efficaces grâce à une meilleure perméabilité du corps enseignant et des équipes pédagogiques.

Nous pouvons, collectivement, nous réjouir de ces avancées qui seront complétées par le travail qu'effectue actuellement le ministère de l'Éducation nationale sur le haut potentiel. Comptez sur moi pour continuer d'alimenter le sujet au sein de l'Assemblée nationale et veiller à la bonne application de ces mesures.  

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Pierre Rixain

Députée de la 4e circonscription de l'Essonne,

Présidente de la délégation aux droits des femmes

et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes